

ED/GS ENGSYS - PROCEDURE DEMATERIALISEE 2 ET 3EME ANNEE

Attention : le comité suivi individuel de thèse (CSI) est obligatoire pour la réinscription en 2ème année ou en 3ème année si le CSI n'a pas été réalisé lors de la 2ème année

- Informations utiles : <https://edengsys.univ-lille.fr/pendant-le-doctorat/comite-de-suivi-individuel-csi>
- A contacter : le directeur de thèse et/ou le directeur de spécialité.

Une fois le PV du CSI est déposé (par le référent ou le directeur de spécialité) sur ADUM, vous pouvez entamer les démarches notées ci-dessous.

DOCTORANT

- Mettre à jour votre compte ADUM : <https://www.adum.fr/>
- Modifier l'onglet "Parcours individuel de formation" de la convention individuelle de formation (CIF) en y notant les formations suivies en 1ère année et celles que vous souhaiteriez faire en 2ème (ou 3ème) année.
- Sauvegarder et transmettre la CIF via ADUM au directeur de thèse pour validation. **Aucune signature de la CIF est demandée.**
- Finaliser la procédure.

DIRECTEUR DE THESE

- Vérifier les informations saisies par le doctorant
- Modifier, si nécessaire, la convention individuelle de formation (CIF) **avant de la valider.**
- Donner son avis (favorable ou défavorable) sur la demande de réinscription du doctorant.

CO-DIRECTEUR DE THESE

Donner son avis (favorable ou défavorable) sur la demande de réinscription du doctorant.

DIRECTEUR D'UNITE DE RECHERCHE

Donner son avis (favorable ou défavorable) sur la demande de réinscription du doctorant.

DIRECTEUR DE SPECIALITE

- Examiner le dossier et si nécessaire, annuler la finalisation et redonner l'accès au doctorant pour modification.
- Donner son avis (favorable ou défavorable) sur la demande de réinscription du doctorant.

GESTIONNAIRE DE L'ED

- Vérifier l'ensemble des informations du compte ADUM du doctorant. Si nécessaire, annuler la finalisation et redonner l'accès au doctorant pour modification.
- Valider les données vérifiées puis soumettre la demande de réinscription au visa du directeur de l'ED.

DIRECTEUR DE L'ED

Proposer (ou non) la réinscription du doctorant sur ADUM.

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE A L'ETABLISSEMENT RESPECTIF

Gestionnaire de l'ED envoie un message au doctorant pour son inscription à l'établissement.